

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

La 4C

39 Place Jean Viard 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64

mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2023

Date de convocation
Le 17 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le **VINGT-TROIS OCTOBRE**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **24**
. votants : **27**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Monsieur Philippe BOST
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur André TOGNET

procuration à Madame Mathilde SONZOGNI
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LAZZARO

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le Président arrête le procès-verbal du Conseil communautaire du 18 septembre 2023 approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU DISPOSITIF « PRIME MON LOGEMENT LYON-TURIN »

Le Président cède la parole à Monsieur Jean-Luc LANGAIN, chargé d'animation de la maison de l'habitat. La présentation est adressée par mail aux conseillers communautaires et aux mairies.

RENOUVELLEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LOCATION DE MEUBLES POUR LES RENFORTS DE GENDARMERIE DURANT LA SAISON D'HIVER 2023-2024

Le Président demande aux membres présents de se prononcer sur le renouvellement de la prise en charge, par La 4C, des frais de location de meublés pour loger les gendarmes mobiles durant la saison d'hiver 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais de location de meublés, fluides y compris, pour loger les gendarmes qui viendront en renfort à la brigade de La Chambre durant l'hiver 2023/2024,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de biens immobiliers avec la Région de Gendarmerie Rhône Alpes et les contrats de location de meublés avec les propriétaires.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'OFFICE DE TOURISME ESPACE GLANDON

Le Président rappelle que, par délibération en date du 6 mars 2023, la 4C a attribué une subvention de 145 000 € à l'office de tourisme « Espace Glandon » pour l'année 2023.

Le Président rappelle également que la 4C a missionné l'agence MYSS afin de réaliser un état des lieux de l'office de tourisme « Espace Glandon », d'identifier les relations avec son environnement et notamment avec l'office de tourisme « Au pied des cols », pour dans un deuxième temps préconiser un mode d'organisation. Cette mission a été complétée par la direction temporaire de l'office de tourisme « Espace Glandon » en raison du départ début 2023 de la responsable de celui-ci.

Compte-tenu des frais inhérents aux mouvements de personnel intervenus depuis le début de l'année, de ceux engendrés par la direction temporaire et de l'augmentation des frais généraux (assurances, électricité...), mais également d'une baisse des recettes, l'office de tourisme « Espace Glandon » sollicite une subvention complémentaire de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 23 voix pour, 3 abstentions (Messieurs GOYET, LE ROUX, COMBET), Monsieur BONNIVARD ne prend pas part au vote :

- **DECIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2023, à l'office de tourisme « Espace Glandon » une subvention complémentaire de 50 000 €.

OUVERTURE PERMANENTE DE LA DECHETTERIE DE LA CHAMBRE

Le Président rappelle qu'en raison d'une très forte affluence à la déchetterie de La Chambre, le Conseil communautaire avait validé l'ouverture de celle-ci pour une demi-journée supplémentaire par semaine (le vendredi matin de 9 h 00 à 12 h 00) du 1^{er} avril au 30 septembre.

Ainsi, la déchetterie est ouverte en journée les lundi, mercredi, vendredi, samedi et en demi-journée les mardi et jeudi.

Les statistiques réalisées par le SIRTOMM montrent que cette déchetterie est la plus fréquentée de la vallée avec une moyenne de 16 visites par heure en hiver, et 38 visites par heure en été. Cette fréquentation importante engendre d'une part des anomalies de tri et une moindre valorisation des matériaux, le personnel ne pouvant contrôler tous les apports, mais aussi des problèmes de sécurité, la file de véhicules s'étendant parfois jusque sur la route communale.

Afin de résoudre ces difficultés, le Président propose l'ouverture de la déchetterie, à compter du 1^{er} janvier 2024, du lundi au samedi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Le surcoût engendré par cette ouverture permanente est estimé à 18 000 € par an, soit 1,59 % du montant de la TEOM 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ouverture de la déchetterie de La Chambre, à compter du 1^{er} janvier 2024, du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- **DEMANDE** l'application par le SIRTOM Maurienne de la péréquation des charges de fonctionnement des déchetteries sur l'ensemble des collectivités adhérentes à celui-ci ou à défaut, la mise en place d'un dispositif d'accès aux seuls usagers de la 4C à la déchetterie de La Chambre.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Président rappelle au Conseil communautaire que l'article L. 332-23 2^o du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une période consécutive de douze mois.

Le Président indique que la 4C assurant l'ouverture du hall de la gare de Saint-Avre La Chambre pendant la saison hivernale 2023-2024 il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à cet accroissement saisonnier d'activité.

Aussi, il propose de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à raison de 6 heures hebdomadaires, du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024.

Monsieur LAZZARO considère que cette mission relève de la SNCF. Dans le cadre de ce service au public, celle-ci devrait assurer une ouverture permanente.

Madame DUPENLOUP regrette l'absence de cette présence permanente qui permettrait d'aider les publics fragiles à l'utilisation des outils internet dans la prise de billets.

Monsieur COMBET considère que l'ouverture du hall de la gare étant essentiellement destinée à accueillir le personnel de Deltha-Savoie, il revient à cette association de déléguer une personne pour assurer cette présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 23 voix pour, 2 contre (Messieurs COMBET, LAZZARO), 2 abstentions (Madame DUPENLOUP, Monsieur GOYET) :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024. Cet agent assurera les fonctions d'agent de présence dans le hall de la gare de Saint-Avre La Chambre, à temps non complet, à raison de 6 heures hebdomadaires.

Il devra justifier d'une expérience en matière d'accueil du public.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade de recrutement d'adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DES ALPES FRANCAISES AUX JEUX OLYMPIQUES

2030

Si les Jeux Olympiques 2024 seront organisés à Paris, les Alpes pensent aux JO d'hiver 2030. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont déposé une candidature pour la compétition qui aura lieu dans six ans, sous l'égide du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). La ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, a récemment indiqué que l'État soutenait cette initiative.

Ce dossier sera examiné d'ici décembre 2023 par la commission des villes hôtes du Comité International Olympique (CIO).

Monsieur le Président, en accord avec le bureau communautaire, considère que l'événement représente une véritable chance pour notre massif, qui dispose des infrastructures et des capacités d'organiser un tel type d'événement. Les jeux olympiques sont par ailleurs porteurs de valeurs universelles, et le périmètre des Alpes, du Léman à la Méditerranée, est le territoire pertinent pour éviter une concurrence entre nos vallées. La Maurienne ne doit pas être exclue des sites potentiels, et c'est aussi à ce titre que la 4C soutient cette initiative pour donner un autre moteur à notre projet de territoire et aux disciplines d'excellence de la vallée : ski nordique, ski alpinisme.

Le Président propose à toutes les communes et intercommunalités de la vallée de faire voter cette motion de soutien faisant de cette candidature un projet collectif régional et national.

Madame DUPENLOUP s'interroge sur les incidences de cet événement (renforcement de la crise du logement, coût des places pour assister aux épreuves) et aurait souhaité avoir plus d'éléments.

Madame PION considère qu'il s'agit d'une opportunité de promouvoir les atouts de la Maurienne.

Monsieur BONNIVARD indique que le conseil municipal de Saint-Colomban-des-Villardards a fait connaître son intérêt pour accueillir l'épreuve de ski alpinisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 contre (Madame RANCUREL), 4 abstentions (Madame DUPENLOUP, Messieurs GOYET, LE ROUX, MORVAN) :

- **SOUTIENT**, par cette motion, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour leur candidature aux Jeux Olympiques d'hiver de 2030 ;
- **INSISTE** sur l'intérêt de notre territoire valléen pour accueillir une épreuve olympique.

MOTION SUITE AUX EBOULEMENTS DE LA PRAZ

Le Président rappelle que le 27 août dernier, un éboulement spectaculaire s'est produit à Saint-André, à La Praz. Au-delà des lourdes conséquences matérielles, un drame a heureusement pu être évité, mais la question de la sécurité des personnes est posée sur ce site soumis à des aléas importants.

Trois infrastructures de communication et de mobilité ont été fortement impactées : l'autoroute A 43, la RD 1006 et la voie ferrée. La conjonction de leur impraticabilité simultanée a plongé la Haute vallée de Maurienne dans une situation inédite d'isolement, créant de profonds désordres dans les trajets domicile-travail, scolaires, les relations commerciales, la fourniture de ce territoire en biens et services, le transit transfrontalier, les activités touristiques.

Si l'autoroute est désormais réouverte (une voie sur deux), la situation demeure très sensible pour nos voisins, et le Conseil Communautaire de la 4C exprime toute sa solidarité aux habitants, élus, acteurs économiques et transporteurs impactés par ce glissement de terrain. Tout particulièrement aux élus et habitants des communes sinistrées, et notamment de Saint-André, qui a été complètement saturée de véhicules.

Le Conseil Communautaire souhaite que les mesures prises et à prendre, dans le cadre de la gestion de crise, tout d'abord, puis de manière plus structurelle, ensuite, soient suffisamment fortes et durables pour sécuriser la Vallée de la Maurienne.

A court terme, le Conseil Communautaire demande :

- Que soit trouvé de manière pérenne un accord pour son utilisation gratuite par les usagers de la RD 1006,
- Un suivi hebdomadaire, par les élus, de l'évolution de la situation, des diagnostics, et des solutions en instruction, et la mise en place d'une cellule d'informations joignable par tous les acteurs concernés.
- Un accompagnement des entreprises victimes directes et indirectes de cet événement

Cette situation inédite mais dont la survenue pourrait se représenter à l'avenir dans des probabilités plus fortes, avec le changement climatique, doit nous questionner sur l'aménagement durable de notre territoire :

- Cela concerne en premier lieu la RD 1006 : il importe de connaître la situation de ce site pour mesurer la possibilité de sa réouverture, de son report durable sur l'autoroute, ou s'il faut envisager une autre voie plus sécurisée durablement,
- Cela concerne ensuite l'autoroute : il importe de ne pas revivre une situation de coupure, mais aussi de réduction de voies, par des mesures de sécurisation plus fiables,

- Cela concerne enfin la voie ferrée : il semble probable que son ouverture soit reportée de plusieurs mois. Il est donc indispensable :
 - o De prévoir les aménagements ferroviaires et routiers (gare routière, taxis, parkings) sur les gares de Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Michel-de-Maurienne pour assurer la continuité du service antérieur, notamment en saison hivernale. La SNCF doit se rapprocher immédiatement des élus pour convenir de l'organisation de la gare routière et des dessertes vers les stations, notamment.
 - o De prévoir les liaisons vers la Haute-Maurienne pour ne pas restreindre les capacités de desserte de ce secteur,
 - o D'accompagner sur la durée les entreprises, savoyardes, mais encore plus mauriennes, qui utilisaient les liaisons ferroviaires pour leurs besoins vers l'Italie.
- L'État doit être présent aux côtés des maîtres d'ouvrage et des collectivités de la vallée pour appuyer, faciliter et financer les investissements nécessairement très lourds qui seront à mettre en œuvre,
- Il faudrait aussi assouplir les conditions des approvisionnements de l'économie par l'Italie. Nous avons pu constater, notamment pour le carburant, que ces échanges n'étaient pas en capacité de se déployer en cas de pénurie.

Enfin, l'utilité du chantier Lyon-Turin ne peut désormais plus sérieusement être questionnée.

Ce projet doit être mené à son terme dans les délais prévus, à savoir :

- Tunnel transfrontalier : 2032,
- Accès français selon l'option « Grand Gabarit » : 2041.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 1 contre (Monsieur GOYET) :

- **DEMANDE** le rétablissement dans les meilleurs délais de la ligne ferroviaire entre Saint-Michel-de-Maurienne et Modane ;
- **SOLLICITE** l'État, prioritairement, l'Europe, et la Région, pour se mettre rapidement d'accord sur le financement de ce projet d'intérêt général désormais indiscutable pour ne plus perdre de temps ;
- **DEMANDE** enfin la solidarité des territoires de la région, à commencer par les élus de l'agglomération lyonnaise, comme ont pu le démontrer les élus de Haute-Savoie, notamment de la Vallée de l'Arves qui ont soutenu le report des travaux prévus au tunnel du Mont Blanc.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Offre de service AGATE en matière de délégué à la protection des données

Le Président rappelle que la 4C a pris en charge financièrement en 2019 (pour 11 881 €) l'accompagnement réalisé par AGATE auprès de toutes les communes, dans le cadre des missions du Délégué à la Protection des Données. Celles-ci prenant fin en 2023, la 4C reconduira le financement de cet accompagnement pour toutes les communes au titre de l'année 2024 dont le montant s'élève à 3 000 € HT/an. L'engagement est valable pour 3 ans.

Dans ce cadre, AGATE assure pour les communes la mission de Délégué à la protection des Données (obligation imposée par le RGPD) :

- L'information et le conseil du responsable de traitement ainsi que les agents concernés sur leurs obligations en application du RGPD
- Le contrôle du respect RGPD par la collectivité
- Le point de contact avec la CNIL

Cette mission de DPO comprend notamment :

- La hotline RGPD : possibilité de poser des questions à tout moment concernant la protection des données personnelles
- La mise à disposition d'outils pratiques

Le DPO (délégué à la protection des données) reste donc AGATE, mais il convient que les communes aient délibéré dans ce sens. Un modèle de délibération sera adressé dans la semaine aux mairies, pour celles qui n'auraient pas pris cette délibération (St Avre, St Alban, St Colomban, Saint François, Ste Marie).

Résidence les Cordeliers

Le Président informe les conseillers communautaires qu'un référé a été déposé auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble par le candidat BRENAS DOUCERAIN. La décision du TGI devrait parvenir à la 4C avant la fin du mois d'octobre.

Recrutement d'un directeur de l'office de tourisme Espace Glandon

Le Président cède la parole à Monsieur BONNIVARD, Vice-Président en charge du tourisme. Il rappelle que l'agence MYSS, missionnée pour réaliser un diagnostic des offices de tourisme du territoire de la 4C, a formulé des propositions d'organisation opérationnelle. Dans ce cadre, l'office de tourisme de l'Espace Glandon va procéder au recrutement d'un directeur. Ce dernier interviendrait également sur l'office de tourisme au Pied des cols ; Madame CHEVALIER, Présidente de l'office de tourisme, ayant fait connaître son intérêt pour cette approche dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Monsieur BONNIVARD précise qu'il ne s'agit pas d'une fusion des deux offices de tourisme, mais d'une mise en commun de moyens permettant une réactivité plus importante en cas d'absence notamment.

Le Président rappelle que la 4C exerce la compétence tourisme, dont la création des offices de tourisme, mais n'a pas vocation à intervenir dans la gestion de ceux-ci.

Madame DUPENLOUP indique que l'office de tourisme Espace Glandon porte de gros enjeux pour la vallée des villards comme pour la 4C, en matière de tourisme en raison des impacts de l'évolution climatique. Le diagnostic réalisé par l'agence MYSS a pointé une offre de services et d'activités multidisciplinaires et polymorphes engendrant un éparpillement des missions et des tâches des agents. En réponse à ces problématiques, Madame DUPENLOUP considère que la structuration de l'office de tourisme passe par le recrutement d'un responsable.

Monsieur BONNIVARD précise qu'il est urgent de mettre en place une organisation pérenne pour répondre à cette problématique de structuration et de pilotage.

Mobilité électrique – Transfert de la compétence des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SDES

Le Président cède la parole à Monsieur GIRARD, Vice-Président en charge de la mobilité et du développement durable. Il rappelle que les communes ont été destinataires d'un mail du SDES concernant le transfert de la compétence des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) au profit de ce dernier. Afin de pouvoir élaborer un schéma directeur de développement des IRVE, les communes doivent transférer cette compétence par délibération avant fin octobre.

Agenda des prochains conseils communautaires

- 13 novembre
- 18 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le secrétaire de séance,
Dominique LAZZARO



Le Président,
Bernard CHENE



**Communauté de Communes
du Canton de La Chambre**

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : cc@orange.fr - site Internet : <http://www.la4c.fr>

Publié sur le site internet
www.la4c.fr : Le 17 novembre 2023